



RÉUNION CSE du 28 04 2020

INFORMATIONS DIRECTION

La reprise du 4 mai se fera comme suit:

Les salariés de l'usinage reprendront en totalité.

Les salariés du montage C8/C9 et Main Line reprendront en poste par équipe scindée en deux le 4 et 5 mai car le nombre de salariés sur les lignes ne permet pas de respecter les gestes barrières et de réaliser la formation de reprise.

Activité Partielle:

A ce jour, il n'est pas prévu d'activité partielle sur les mois de mai et juin.

Congés payés:

La direction n'a pas tardé, une nouvelle fois, à trouver une solution pour prendre des jours de congés aux salariés en s'appuyant sur un accord de branche (**signé entre l'UIMM et certaines organisations syndicales dont FO**) impliquant la prise des congés payés pour minimiser le recours à l'activité partielle pendant la crise sanitaire. Grâce à ce **nouveau recul social**, la direction, par « soucis d'équité », veut se servir dans les jours de congés des salariés à qui elle n'a pas pu en prendre jusqu'à maintenant.

La CGT ne peut pas cautionner une pratique illégale car la direction n'a pas le droit de faire du cas par cas avec un accord de branche.

Nous avons réitéré notre demande de ne pas prendre des jours de congés tant que toutes les heures d'activité partielle n'étaient pas épuisées.

Rien n'est stipulé dans la loi obligeant la direction à prendre des jours de congés aux salariés.

C'est bien un choix assumé par celle-ci!!!

Dans le même temps, la direction nous annonce que des salariés font des « dons » de congés posés sur une journée de télétravail. **Aux dernières nouvelles, cette pratique aussi est illégale!!!**

Programmation moteur/jour

Mois de Mai

C8/C9 =11

C10/C11/C13 =109

C16 =

TOTAL =120

PR / CKD (Tous types)

Mois De Mai :

Arbres à cames:397

Vilebrequins:450

Culasses:277

Bielles:480

Bloc:139

MOTEURS EXPÉDIÉS

En Avril : 212

**VOLUME TOTAL
à fin Avril 2020 :**
7864 Moteurs

**TRANSPORTS
SPÉCIAUX**
36 868 €

Une force
à vos côtés

Prime panier :

La CGT a demandé à la direction le paiement de la prime panier pour tous les salariés pendant la période de fermeture du restaurant d'entreprise. Le temps de pause étant insuffisant pour permettre aux salariés de se restaurer chez eux avec le temps de trajet au domicile.

La direction nous a répondu qu'elle ne prendra pas en charge la prime panier prétextant que les salariés termineront plus tôt le travail.

Masque de protection :

Suite à l'annonce de la direction, de donner deux masques grand public aux salariés travaillant sur les postes où le masque n'est pas obligatoire (ces masques doivent être lavés à 60° avant d'être portés).

Nous avons demandé à ce que chaque salarié qui le souhaite ait un masque chirurgical le premier jour et que la direction augmente le nombre de masques à six par salarié.

La CGT a rappelé à la direction qu'à force de demander de plus en plus d'efforts uniquement aux salariés sans contrepartie et de ne pas répondre favorablement à toutes nos demandes depuis le début de cette crise sanitaire. Cela pourrait créer un climat de tension à la reprise du travail pouvant aller jusqu'à la contestation sociale!!!

La CGT

Le 29 avril 2020